

Annexe au bulletin d'adhésion

La pratique de la « Rando Santé » s'adresse, en priorité, à des personnes aux capacités physiques limitées mais ne nécessitant pas de tierce personne ou équipement particulier pour marcher, que ce soit pour des raisons d'ordre physiologique, pathologique ou psychologique.

Les engagements de l'association vis à vis des adhérents :

Les randonnées seront animées par deux animateurs dont un formé spécifiquement à la «Rando Santé».

Proposer et animer des sorties de qualité, dans les meilleures conditions de sécurité pour le randonneur, dans son accueil, sa prise en charge, son encadrement et sa progression.

Les engagements de l'adhérent à la section « Rando Santé » :

Participer assidûment aux sorties proposées par l'association ;

Etre porteur de la fiche de renseignements médicaux en cas d'urgence, à défaut de l'ordonnance médicale ;

Renseigner le carnet de progression qui lui a été remis lors de l'adhésion à l'association ;

Fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la randonnée tous les trois ans. Durant cette période, à chaque renouvellement de licence, répondre à un questionnaire de santé : que des « non », attesté par le pratiquant, dans les réponses aux questions: pas de certificat à fournir ; au moins un « oui » dans les réponses ou refus de répondre: certificat médical à fournir.

Etre en possession de ses médicaments lors de la randonnée ainsi que de l'ordonnance du médecin les prescrivant

**Je reconnais , Mr, Mme
avoir pris connaissance des engagements qui me lient à la section « Rando santé » de l'association des
« Randonneurs Dracéniens ».**

Fait à

Le

Signature (précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »)